

Gestion financière et comptable de la copropriété

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Toute personne amenée à gérer la comptabilité d'une copropriété
- Prérequis : Connaissances en comptabilité

OBJECTIFS

- Acquérir les fondamentaux de la gestion comptable d'une copropriété
- Cerner les enjeux de la réglementation sur ce sujet

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Mathieu GILBERT, formateur immobilier.

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions - Réponses

1) Quelques mots sur le statut de la copropriété

- a) Un mode de propriété spécifique
- b) Le cadre juridique : loi du 10 juillet 1965 et son décret d'application
- c) Une organisation qui impose une comptabilité adaptée
- d) Décret et arrêté comptables

2) La gestion comptable et financière

- a) Le financement de la copropriété
 - Le ou les budgets (de fonctionnement et travaux)
 - Contenu
 - Établissement et vote du budget
 - Modalités d'appels
 - Les dépenses de la copropriété et leur répartition
 - La répartition des dépenses selon la loi
 - La répartition des dépenses selon le règlement de copropriété

b) Les obligations comptables de copropriété

- Une comptabilité d'engagement en partie double
- Le plan comptable spécifique de la copropriété
- Une particularité de la copropriété : deux balances
- Les principales écritures
- Autres spécificités de la copropriété impactant la comptabilité
 - Les fonds travaux
 - Le traitement des mutations
 - Les frais de recouvrement de charges
 - Les honoraires annexes du contrat de syndic type et les honoraires de travaux
 - Le compte bancaire

c) L'approbation des comptes

- Établissement des annexes
- Décomptes individuels de charges et rééditions de comptes
- L'approbation des comptes en assemblée générale

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.